

## Fouille et perquisition : une nuance à bien saisir

L'article 8 de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège les justiciables contre les **fouilles, perquisitions et saisies abusives** (en anglais : *unreasonable search and seizure*). On aura tôt fait de remarquer que la version française emploie trois termes, alors que la version anglaise en emploie seulement deux.

C'est que le terme *search* se rend en français par **fouille** ou **perquisition**, selon le contexte.

Le terme **fouille** s'entend de l'action d'explorer, en vue de découvrir quelque chose de caché.

Il a une valeur générique et peut s'employer à l'égard d'une personne, d'un objet, d'un véhicule ou d'un bâtiment. Soulignons qu'il peut donc viser tout autant la recherche effectuée sur une personne que la recherche effectuée dans un bâtiment.

Exemples :

- **Fouille** d'individus arrêtés lors d'une descente de police.
- **Fouille** des bagages en douane.
- Les policiers ont **fouillé** la voiture pensant y trouver de l'alcool ou de la drogue.
- Les policiers ont **fouillé** le domicile de l'accusé.

Lorsqu'il s'applique à un objet, le verbe **fouiller** peut être suivi ou non de la préposition **dans** (p. ex. : **fouiller le coffre de la voiture** et **fouiller dans le coffre de la voiture**). L'emploi du verbe sans la préposition fait ressortir l'idée d'une recherche systématique, alors que son emploi avec la préposition évoque l'idée d'une recherche moins complète.

Le terme **perquisition** possède un caractère spécifique et s'entend de la recherche effectuée par la justice dans un bâtiment afin d'y trouver un objet. Son usage est consacré dans certaines expressions figées comme **mandat de perquisition**.

Voici des exemples d'emplois du terme **perquisition** et des prépositions qui l'accompagnent :

- Les policiers ont fait une **perquisition au** domicile de l'accusé.
- La **perquisition dans** la maison n'a rien donné.
- De nombreuses preuves ont été obtenues lors de la **perquisition faite chez** l'accusé.

Enfin, notons que le verbe **perquisitionner** est toujours suivi de l'une des prépositions figurant dans les exemples fournis ci-dessus. Il serait donc incorrect de dire *perquisitionner la maison*.

*Juricourriel*, numéro 7, le 17 novembre 2000  
Institut Joseph-Dubuc, 2000

*Cette activité est rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles.*